



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Gestion et management de chantier
d'aménagement de l'espace

de l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines -
UVSQ

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Gestion et management de chantiers d'aménagement de l'espace

Secteur professionnel : SP1-Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

Dénomination nationale : SP1-5 Aménagement du paysage

Demande n° S3LP150009022

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT de Rambouillet, et Ecole de l'environnement et du cadre de vie à Jouy en Josas.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : convention de coopération avec TECOMAH (école de l'environnement et du cadre de vie) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) en 2005 mais sans renouvellement mentionné.

Présentation de la spécialité

La formation ouverte, depuis 2005, vise à former des chefs de chantiers des conducteurs de travaux, des techniciens qui disposent plus de compétences techniques que de savoirs environnementaux et réglementaires. Elle est assez proche des formations d'Angers et de Lille mais offre un apprentissage qui n'existe pas ailleurs. Par ailleurs, le secteur est porteur et demandeur en matière d'emploi mais extrêmement sensible à la conjoncture économique : il présente donc une fragilité d'autant plus grande qu'il s'exerce dans le cadre de très petites entreprises. Sans dimension internationale, la formation présente toutefois l'atout de l'apprentissage.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation est composée de six unités d'enseignement où les aspects économiques et de gestion sont bien présents, mais qui ne traitent pas les aspects législatifs et environnementaux qui semblent importants pour cette formation. Par ailleurs, l'item est imprécis sur cette question mal détaillée (pas de précisions entre la répartition travaux pratiques et cours). En revanche, une unité d'enseignement projet tuteuré et un stage long (36 semaines) dont les modalités sont bien explicitées constituent un point fort de la formation par leur modalité et leur complémentarité. Toutefois, la durée du projet tuteuré (100 heures) n'est pas conforme à la réglementation régissant les licences professionnelles, puisque le projet tuteuré doit représenter au moins un quart du volume d'enseignement hors stage. Dans la suite logique de l'analyse, les modalités de contrôles des connaissances sont peu explicitées sauf en ce qui concerne le stage et le projet tuteuré. Les dispositifs pédagogiques mis en œuvre pour la diversité se limite à l'accès pour les handicapés et à l'utilisation occasionnelle de la VAE (Validation des acquis de l'expérience), ce qui peut s'expliquer par un recrutement très limité aux titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) liés à l'aménagement paysager ; ce qui constitue un manque d'ouverture à des étudiants d'autres origines. La formation Voltaire constitue *a contrario* un dispositif positif pour ce type de métiers.

Les enquêtes concernant l'insertion semblent nombreuses et sérieuses mais le taux de réponse extrêmement variable peut déprécier les résultats. Telle que présentée, l'insertion semble excellente puisqu'elle affiche 100 % après deux mois et que 85 % des étudiants ont une embauche dans l'entreprise où ils ont effectués leur stage. La plupart des étudiants a un poste en contrat à durée indéterminée et un salaire correspondant à sa compétence. Par ailleurs, la poursuite des études est faible (4,50 %) ; ce qui confirme la bonne insertion professionnelle. L'insertion professionnelle est un incontestable succès en dépit de certaines faiblesses constatée dans la formation de base : la pénurie de spécialistes et la forte demande de personnel en ce domaine constitue un atout mais la situation peut se retourner à tout moment.

Le pilotage de la spécialité est conforme à la norme habituelle mais il semble que la participation des professionnels pourrait être renforcée ainsi que l'ouverture à des étudiants d'horizons plus diversifiés.

- Points forts :

- Une bonne insertion professionnelle notamment grâce à une politique de stage efficiente.
- Des taux de réussite satisfaisants.
- Un effort pour la maîtrise du français.

- Points faibles:

- Le dossier est très imprécis.
- Le recrutement est trop limité à une seule catégorie d'étudiants.
- Le volume horaire consacré au projet tuteuré n'est pas conforme à la réglementation.

- Recommandations pour l'établissement :

Un complément d'enseignement en matière environnemental et réglementaire serait utile ainsi qu'une ouverture de la formation à un public plus diversifié. Par ailleurs, une veille sur l'évolution économique du secteur serait indispensable dans la conjoncture et la législation actuelles. Enfin, le dossier pourrait être amélioré par des précisions dans de nombreux domaines.



Observations de l'établissement



Versailles, Le 16 avril 2014

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-
en-yvelines

A

AERES
Jean-Marc GIEB
Directeur de la section des formations et diplômes
20 rue Vivienne
75002 Paris

Objet : Evaluation des formations de licences, licences professionnelles et masters de la vague E

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 28 mars 2014, je vous prie de bien vouloir trouver ci joints les observations relatives aux rapports d'évaluation des formations de niveau licence et master du contrat quinquennal 2010-2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président
Pour le Président
et par délégation
Stéphane DELAPLACE
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration
Jean-Luc VAYSSIÈRE

N° demande : LP Versailles 9022

Domaine : DEG

Niveau : Licence Professionnelle

Spécialité : Gestion et Management de Chantier d'Aménagement de l'Espace

Observation (s) :

Les aspects législatifs et environnemaux sont traités dans différentes UE : UE1 et UE2

Le recours à la VAE est constant depuis plusieurs années.

L'insertion d'un public diversifié est une constante préoccupation. Toutefois, comme il a été précisé dans le dossier, les entreprises d'accueil recrutent très majoritairement des BTS Aménagements paysagers qui sont les seuls étudiants à avoir les compétences techniques nécessaires pour appréhender la fonction de management de chantiers.

Le soutien de l'UNEP a été réitéré une nouvelle fois comme cela est inscrit dans l'un des courriers de soutien annexés au dossier.